

DEC130149DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mlle Magali Parisse, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) UMR7177 intitulée Institut de chimie de Strasbourg

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC090134DR10 du 13/11/2009 portant nomination de Mlle Magali Parisse aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) par Mlle Magali Parisse, dans l'unité du CNRS n°7177, à compter du 31/12/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 07/01/2013

La directrice de l'unité
Chantal Daniel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du chef d'établissement partenaire
Alain Beretz